



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/22-943-811 du 26/09/2022

**ACTUALISATION DE L'ARRETE DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION A
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES PROFESSEURS AGREGES**

Référence : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 5, 7 et 10

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des professeurs agrégés,

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
Vu l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des professeurs agrégés du 26/02/2020 ;
Vu l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des professeurs agrégés du 08/01/2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des **PROFESSEURS AGREGES**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines	- M. Yann BUTTNER, chef du SIAAJ
- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint	- Mme Valérie MISERY, cheffe de la DIPE
- M. Lionel VALLUY-ANDRE, doyen des IA-IPR	- M. Frédéric LEVAL, IA-IPR arts plastiques
- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée Emile Zola à Aix-en-Provence	- M. Alain GUERPILLON, IA-IPR lettres
- M. Luc LAULAN, IA-IPR STI	- Mme Véronique WURSTER, IA-IPR économie gestion
- Mme Florence LOPEZ, IA-IPR espagnol	- Mme Virginie LEYDET, proviseure du lycée G. DUBY d'Aix-en-Provence
- Mme Laurence CORVELLEC, DGS AMU	- Mme Lucie CRAMPETTE, principale collègue C. Claudel à Vitrolles
- M. Christophe MAZUYER, IA-IPR maths	- Mme. Christiane RICHAUD, adjointe à la cheffe de la DIPE
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR histoire/géographie	- Mme Laure ALESSANDRI, cheffe de bureau à la DIPE

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le

16 SEP. 2022

Pour le recteur et par délégation **Bernard BEIGNIER**
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN